

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-03-019

**ATTRIBUTION DU
MARCHÉ DE
PRESTATIONS DE
CONSEIL JURIDIQUE ET
D'ASSISTANCE
CONTENTIEUSE :
AUTORISATION DE
SIGNATURE DU
PRESIDENT**

**SEANCE
DU 2 OCTOBRE 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 15

présents : 11

votants : 13

**DATE DE
CONVOCATION :
23 SEPTEMBRE 2019**

**SECRETAIRE DE
SEANCE :
Alexis PATRIA**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi deux octobre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Pouvoir :

- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines) à Monsieur François DUMOULIN (Courteuil)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis) à Madame Véronique PRUVOST BITAR (Senlis)

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 11 présents, 4 absents et 2 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Afin de répondre aux besoins des services, la Communauté de Communes a lancé un marché à procédure adapté en date du 28 Février dernier, relatif à des prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse.

La date limite de réception des offres étaient fixées le 29 Mars 2019.

Douze entreprises ont répondu et toutes les offres étaient conforme.

Dans le rapport d'analyse des offres, il a été proposé de retenir l'offre suivante :

- Seban & Associés proposant les prestations suivantes :

DESIGNATION	Unité	Seban & Associés
Prestations de conseil juridique		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Prestations d'assistance contentieuse		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Audience devant une juridiction de 1er degré		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Audience en appel		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'une demi-journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'une journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'expertise		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Frais de déplacements		
Prix moyen en € HT		0,00 €

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-CC-02-012 du 1^{er} Février 2017, relative aux délégations d'attribution au Bureau Communautaire et au Président,

Vu la consultation de marchés publics sous la forme d'une procédure adaptée lancée le 28 Février 2019,

Vu le Rapport d'Analyse des Offres établi par le service Administration Générale,

Considérant qu'il convient de retenir l'offres proposée par le cabinet Seban & Associés,

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 13 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à signer toutes les pièces constitutives du marché relatives à des prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse détaillée comme suit :

DESIGNATION	Unité	Seban
Prestations de conseil juridique		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Prestations d'assistance contentieuse		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Audience devant une juridiction de 1er degré		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Audience en appel		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Réunion d'une demi-journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Réunion d'une journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Réunion d'expertise		
Prix moyen en € HT		150,00 €/heure
Frais de déplacements		
Prix moyen en € HT		0,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

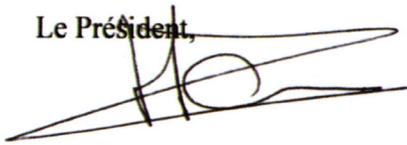
Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
 de la transmission en Sous-préfecture,
 le: **- 9 OCT. 2019**
 et de l'affichage le : **- 9 OCT. 2019**

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Senlis,
 Le **- 8 OCT. 2019**

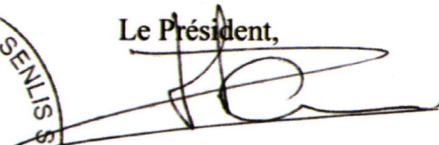
Le Président,



Philippe CHARRIER.



Le Président,



Philippe CHARRIER



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Prestations de conseil juridique et d'assistance contentieuse.
(Articles 27, 28, 29, 78, 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016)

SOMMAIRE

A- Mode de dévolution et dispositions générales du marché	Page 3
B- Rappel du déroulement de la procédure	Page 3
C- Examen de la conformité des offres	Page 4 à 5
D- Demande de précision sur la teneur des offres	Page 5
E- Demande de justifications relatives à une offre susceptible d'être anormalement basse	Page 5
F- Proposition de régularisation des offres irrégulières	Page 5
G- Analyse et jugement des offres	Page 5 à 6
H- Négociation	Page 6
I- Proposition d'attribution	Page 6

A- Mode de dévolution et dispositions générales du marché

Il n'est pas prévu de décomposition du marché par lot.

B- Rappel du déroulement de la procédure**Mode de passation, en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016**

La présente procédure adaptée est soumise aux dispositions de l'article 27 du code des marchés publics. Elle pourra faire l'objet de négociations éventuelles sur le prix, la qualité des prestations et le délai de retour des prestations.

Date de mise en concurrence

Le Jeudi 28 Février 2019

Support - Date de publication

Le Jeudi 28 Février 2019

Date limite de réception des plis

Le Vendredi 29 Mars à 12h00

Nombre de plis reçus

Dans les délais : 11

Hors délais : 0

Date d'ouverture des plis

Lundi 1^{er} Avril 2019

Enregistrement des plis reçus

N° d'ordre	Nom de l'entreprise, du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises)
	CGCB & Associés
	Cabanes Neveu & Associés
	Groupement Bosquet - Mounier - Riffard - Untermaier
	GB2A
	Landot & Associés
	Cabinet Coudray
	Séban & Associés
	SP Sartorio - Lonque - Sagalovitsh & Associés
	Bignon Lebray
	Pierre Pintat Avocat SELARL
	Claisse & Associés

C- Examen de la conformité des offres

La conformité des offres est analysée au regard des éléments transmis par courriel.
Les résultats de la conformité des offres sont consignés dans le tableau ci-dessous :
Les 11 offres sont conformes :

Nom du candidat	Acte d'Engagement	Cahier des Clauses Administratives Particulières	Cahier des Clauses Techniques Particulières	Bordereau de Prix Unitaire
CGCB & Associés	X	X	X	X
Cabanes Neveu & Associés	X	X	X	X
Groupement Bosquet - Mounier - Riffard - Untermaier	X	X	X	X
GB2A	X	X	X	X
Landot & Associés	X	X	X	X
Cabinet Coudray	X	X	X	X
Séban & Associés	X	X	X	X
SP Sartorio - Lonque - Sagalovitch & Associés	X	X	X	X
Bignon Lebray	X	X	X	X
Pierre Pintat Avocat SELARL	X	X	X	X
Claisse & Associés	X	X	X	X

D- Demande de précision sur la teneur des offres

Il n'a pas été demandé de précisions sur la teneur des offres.

E- Demande de justifications relatives à une offre susceptible d'être anormalement basse

Aucune offre n'apparaît susceptible d'être anormalement basse.

F- Proposition de régularisation des offres irrégulières

Sans objet.

G- Analyse et jugement des offres**Rappel des critères pondérés de sélection des offres**

Intitulé du critère	Pondération
Prix	20%
Valeur technique	80%

Méthode de notation retenue

- ✓ **Sur le critère « Valeur technique » jugement sur un total de 100 points (avant pondération)**

La valeur technique est évaluée sur la base des informations contenues dans le règlement de consultation ainsi que sur les informations complémentaires communiquées à l'appui de l'offre du candidat.

Ces informations sont jugées et créditées d'un nombre de points (maximum 100).

C'est sur ce nombre de points obtenu que s'applique la pondération, donnant lieu ainsi à une note permettant d'opérer le classement (l'offre ayant obtenue la meilleure note étant classée 1^{ère}).

✓ **Sur le critère « Prix » jugement sur un total de 100 points (avant pondération)**

L'analyse du prix des prestations portera sur le montant total hors taxes figurant dans le bordereau de prix unitaire.

L'offre financière la moins onéreuse et recevable (c'est-à-dire pour laquelle il n'a pas été démontré que les prix présentaient un caractère anormalement bas et qui remplit les conditions de recevabilité sur le plan de la valeur technique) est créditée du maximum de 100 points (avant pondération).

Pour les autres candidats, le nombre de points (P) affectés à chaque offre est calculé de la manière suivante :

$$P = 100 \times (\text{montant de l'offre la moins-disante} / \text{montant de l'offre considérée})$$

C'est ensuite sur le nombre de points obtenu que s'applique la pondération, qui donne lieu à l'attribution d'une note permettant d'opérer le classement (l'offre ayant obtenue la meilleure note étant classée 1^{ère}).

Analyse des offres

Il convient de se rendre à l'annexe n°1 du présent Rapport d'Analyse des Offres.

Proposition de classement des offres

CANDIDATS	VALEUR TECHNIQUE sur 80	PRIX sur 20	TOTAL sur 100	CLASSEMENT
CGCB & Associés	36	14,11	50,11	9
Cabanes Neveu & Associés	38,4	13,85	52,25	8
Groupement Bosquet - Mounier - Riffard - Untermaier	52	13,85	65,85	4
GB2A	48	13,85	61,85	5
Landot & Associés	58,4	14,11	72,51	2ème
Cabinet Coudray	62,4	8,91	71,31	3ème
Séban & Associés	80	5,36	85,36	1er
SP Sartorio - Lonque - Sagalovitch & Associés	44	10,26	54,26	6
Bignon Lebray	18,4	6,82	25,22	11
Pierre Pintat Avocat SELARL	40	9,06	49,06	10
Claisse & Associés	36	16,87	52,87	7

Consultation infructueuse - Lancement d'une nouvelle procédure / Déclaration sans suite

Sans objet

H- Négociation

Nombre de candidats admis à la négociation

Au vu des offres présentées, il n'est prévu aucune négociation.

I- Proposition d'attribution

Au vu des critères analysés, il est proposé de retenir l'offre suivante :

- o Séban & Associés proposant les prestations suivantes :

DESIGNATION	Unité	Séban & Associés
Prestations de conseil juridique		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Prestations d'assistance contentieuse		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Audience devant une juridiction de 1er degré		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Audience en appel		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'une demi-journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'une journée		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Réunion d'expertise		
Prix moyen en € HT		150,00 €
Frais de déplacements		
Prix moyen en € HT		0,00 €

Senlis, le

4 SEP. 2019



[Handwritten signature]

Philippe CHARRIER

Communauté de communes Senlis Sud Oise

